

Bruxelles, le 13.11.2015  
COM(2015) 565 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*au*

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**concernant les instruments financiers soutenus par le budget général conformément à  
l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier au 31 décembre 2014**

{SWD(2015) 206 final}

## ANNEXE

Les fiches ci-après résument, pour chaque instrument, les informations disponibles au 31 décembre 2014 concernant chacun des 12 points stipulés par l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier. Des informations plus détaillées figurent dans le document de travail.

Il convient de noter que, bien que le point k) de l'article 140, paragraphe 8, exige d'indiquer à la fois l'effet de levier *visé* et l'effet de levier *atteint*, aucun *objectif* n'a été fixé pour la plupart des instruments financiers de la période 2007-2013 en ce qui concerne l'effet de levier. Les informations portent donc uniquement sur l'effet de levier *atteint*, dont le calcul est décrit dans la section correspondante du document de travail<sup>1</sup>. À ce stade, ce calcul n'est pas encore définitif dans de nombreux cas, le nombre des bénéficiaires finaux continuant d'augmenter. Pour les nouveaux instruments dont la mise en œuvre vient de commencer, les fiches indiquent un effet de levier *attendu*, qui repose sur le montant de financement destiné aux bénéficiaires finaux éligibles censé résulter des opérations que l'entité chargée de l'exécution a déjà signées avec des intermédiaires financiers (ou des bénéficiaires finaux).

---

<sup>1</sup> Le règlement financier actuel et ses règles d'application exigent une approche unifiée des informations diffusées concernant l'effet de levier. Étant donné que les dispositions applicables aux instruments financiers sont entrées en vigueur en janvier 2014, cette approche est appliquée uniquement aux instruments financiers de la période 2014-2020.

## A - Instruments de capitaux propres

	Mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance au titre du PIC — MIC (point 1.1 document de travail) DG responsables: GROW et ECFIN	Facilité «capital-risque» pour la croissance au titre du programme COSME — EFG (point 1.2 du document de travail) DG responsable: GROW
<b>a) Identification / acte de base</b>	Décision n° 1639/2006/CE	Règlement (UE) n° 1287/2013
<b>b) Description</b>	Instrument visant à augmenter l'apport de capitaux propres aux PME innovantes en phase de démarrage ou d'expansion	Instrument fournissant du capital-risque et des financements mezzanine aux PME en phase d'expansion et de croissance
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI	FEI
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	625,2 Mio EUR 358,0 Mio EUR	51,7 Mio EUR 32,5 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	43 accords signés avec des fonds de capital-risque, dont ont bénéficié 371 PME éligibles	Sans objet
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Plus de 90 %	Sans objet
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	81,6 Mio EUR	31,1 Mio EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Recettes: 19,5 Mio EUR	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	241,5 Mio EUR	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	2,8 Mio EUR	Sans objet

<b>k) Effet de levier</b>	Atteint: 5,5	Visé: entre 4 et 6
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Fin 2014, les contributions du MIC avaient permis de mobiliser 984 Mio EUR en faveur des PME innovantes	La valeur des investissements en capital-risque mobilisés grâce à la contribution de l'UE sera comprise entre 2,6 et 3,9 Mrd EUR

## B - Instruments de garantie

	Mécanisme de garantie des PME au titre du PIC — GPME07  (point 2.1 du document de travail)  DG responsables: GROW et ECFIN	Instrument européen Progress de garantie de microfinancements — EPMF-G  (point 2.2 du document de travail)  DG responsables: EMPL et ECFIN	Facilité pilote de garantie pour les PME et petites entreprises à capitalisation moyenne axées sur la R&I — IPR  (point 2.5 du document de travail)  DG responsable: RTD
<b>a) Identification / acte de base</b>	Décision n° 1639/2006/CE	Décision n° 283/2010/UE	Décision n° 1982/2006/CE
<b>b) Description</b>	Instrument de garantie améliorant l'accès des PME au financement	Instrument de garantie améliorant l'accès des personnes et des micro-entreprises aux micro-crédits	Instrument de garantie améliorant l'accès des investissements en RDI au financement par l'emprunt
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI	FEI	FEI
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	637,8 Mio EUR  336,2 Mio EUR	23,9 Mio EUR  18,5 Mio EUR	270 Mio EUR  270 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	73 accords signés avec 57 intermédiaires financiers;  587,6 Mio EUR de garanties fournies, couvrant 431 561 prêts	35 accords signés avec des intermédiaires financiers;  14 973 micro-crédits fournis, permettant la création de 21 939 emplois	1,59 Mrd EUR de garanties et contre-garanties fournies à 37 intermédiaires financiers;  3,3 Mrd EUR de prêts attendus
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Plus de 60 %	Tous les fonds reçus ont été utilisés	Sans objet
<b>g) Solde du</b>	150,8 Mio EUR	13,42 Mio EUR	81,13 Mio EUR

<b>compte fiduciaire</b>			
<b>h) Recettes et remboursements</b>	12,1 Mio EUR	273 348 EUR	1,32 Mio EUR
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	181,7 Mio EUR	2,5 Mio EUR	1,7 Mio EUR
<b>k) Effet de levier</b>	Atteint: 31,6	Visé: 6,67 Atteint: 7,1	Atteint: 12
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	18,6 Mrd EUR de nouveaux financements mobilisés au profit de 356 589 PME;	160,26 Mio EUR de nouveaux micro-crédits mobilisés, au profit de 14 448 destinataires finaux éligibles;	831 Mio EUR de nouveaux prêts mobilisés, au profit de 1 376 destinataires finaux éligibles;
	27,3 Mrd EUR d'investissements mobilisés;	18 États membres couverts;	18 pays couverts
	24 pays couverts;	21 939 emplois créés	
	356 589 emplois créés ou préservés		

	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (volet Microfinance et entrepreneuriat social)- Garanties — EaSI-G (point 2.3 du document de travail)  DG responsable: EMPL	Mécanisme de garantie de prêts dans le cadre du programme COSME (point 2.4 du document de travail)  DG responsable: GROW	Service prêts aux PME et petites entreprises de taille intermédiaire pour la R&I dans le cadre d'Horizon 2020 — InnovFin GPME (point 2.6 du document de travail)  DG responsable: RTD
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (UE) n° 1296/2013	Règlement (UE) n° 1287/2013	Règlement (UE) n° 1291/2013
<b>b) Description</b>	Instrument de garantie visant à promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale par un accès accru aux microcrédits	Instrument fournissant des garanties et d'autres modalités de partage des risques pour améliorer l'accès des PME au financement	Instrument de garantie visant à promouvoir l'accès au capital-risque des PME et petites entreprises de taille intermédiaire axées sur la R&I
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI	FEI	FEI
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	28,4 Mio EUR <sup>2</sup>	89,1 Mio EUR 41,7 Mio EUR	168,6 Mio EUR 168,6 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	Pas encore applicable	3 accords signés avec des intermédiaires financiers correspondant à un volume de garanties fournies de 42,4 Mio EUR	Accords signés portant sur un volume de nouveau financement de 475 Mio EUR destiné à 900 bénéficiaires finaux.
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>2</sup> Engagement global (voir aussi document de travail).

<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	Sans objet	39,3 Mio EUR	67,4 Mio EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	0 EUR	61 000 EUR
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	Aucune	Aucune
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: 5,5	Visé: de 20 à 30 Attendu: 10	Visé: 9 Attendu: 2,82
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Soutien à l'octroi de 528 Mio EUR de nouveaux financements (objectif); fourniture de 96 Mio EUR de garanties	Soutien à l'octroi d'un montant escompté de 851 Mio EUR de nouveaux financements destinés à 13 000 PME	Soutien à l'octroi de 11 Mio EUR de nouveaux prêts en faveur de 21 destinataires finaux



	Mécanisme de garantie de prêts aux étudiants (Erasmus+) — SLGF (point 2.8 du document de travail) DG responsable: EAC	Instruments de financement privé pour l'efficacité énergétique — PF4EE (point 2.9 du document de travail) DG responsable: CLIMA
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (UE) n° 1288/2013	Règlement (UE) n° 1293/2013
<b>b) Description</b>	Instrument de garantie favorisant la mobilité, l'équité et l'excellence académique en encourageant l'octroi de prêts aux étudiants de niveau master souhaitant étudier à l'étranger	Instrument de garantie facilitant l'accès à un financement commercial adéquat et abordable des investissements éligibles en matière d'efficacité énergétique
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI	BEI
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	28,4 Mio EUR	30 Mio EUR 6 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	Pas encore applicable	Pas encore applicable
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Sans objet
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	Sans objet	6 Mio EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	0
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	0
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: 5,7	Visé: 8
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Mobilisation visée de 3 Mrd EUR de nouveaux financements en faveur d'un maximum de 200 000 étudiants; possibilité d'effectuer un master dans un autre pays participant au	Mobilisation visée de 540 Mio EUR de nouveaux financements (prêts pour des investissements dans l'efficacité énergétique); constitue également une

programme

expérience pilote avant un passage  
éventuel à plus grande échelle

### C - Instruments de partage des risques

	Mécanisme de financement avec partage des risques — MFPR (point 3.1 du document de travail) DG responsable: RTD	Service de prêts pour la R&I au titre d'Horizon 2020 — InnovFin (point 3.2 du document de travail) DG responsable: RTD	Instrument de garantie de prêt — LGTT (point 3.3 du document de travail) DG responsable: MOVE
<b>a) Identification / acte de base</b>	Décision n° 1982/2006/CE	Règlement (UE) n° 1291/2013	Règlements (CE) n° 680/2007 et (UE) n° 670/2012
<b>b) Description</b>	Instrument de financement par l'emprunt améliorant l'accès au capital-risque des bénéficiaires finaux pour des projets de RDI	Instrument de financement améliorant l'accès à l'emprunt des bénéficiaires finaux investissant dans la R&I	Instrument de partage des risques pour les projets de transport basés sur les prévisions de recettes
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	BEI	BEI	BEI; banques publiques et privées dans les États membres
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	960,73 Mio EUR 960,73 Mio EUR	483 Mio EUR 483 Mio EUR	257 Mio EUR 212 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	114 opérations signées avec les bénéficiaires finaux éligibles pour un volume de nouveaux prêts de 11,3 Mrd EUR	30 opérations signées avec les bénéficiaires finaux éligibles pour un volume de nouveaux prêts de 2,5 Mrd EUR	6 opérations signées dans les secteurs du transport routier, portuaire et ferroviaire, représentant un encours de garanties octroyées de 497 Mio EUR
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Néant	Montants inclus dans la tranche de première perte du portefeuille
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	108,63 Mio EUR	61,57 Mio EUR	28,4 Mio EUR

<b>h) Recettes et remboursements</b>	136,11 Mio EUR	0	35,4 Mio EUR
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	5,02 Mio EUR	Sans objet	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: de 5 à 6,5 Atteint: 12	Visé: 12,5 Atteint: 2,4 (attendu: 5,1)	Atteint: 57,1
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	9,6 Mrd EUR de nouveaux financements par capital-risque mobilisés au profit de 98 bénéficiaires finaux éligibles; 19 Mrd EUR d'investissements mobilisés; 25 pays couverts	1,2 Mrd EUR de nouveaux financements par capital-risque mobilisés au profit de 15 bénéficiaires finaux éligibles; 3,2 Mrd EUR d'investissements mobilisés;	12,1 Mrd EUR de nouveaux financements (coûts des projets) mobilisés au profit de 6 bénéficiaires finaux éligibles; 5 pays couverts

	<b>Initiative relative aux emprunts obligataires — PBI (point 3.4 du document de travail) DG responsables: MOVE, ENER, CNECT</b>	<b>Mécanisme de financement du capital naturel — NCF (point 3.6 du document de travail) DG responsables: ENV/CLIMA</b>	<b>Initiative en faveur des PME (point 3.7 document de travail) DG responsables: ECFIN, RTD, GROW, REGIO</b>
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (UE) n° 670/2012	Règlement (UE) n° 1293/2013	Règlements (EU) n° 1287/2013, 1291/2013 et 1303/2013

<b>b) Description</b>	Instrument de partage des risques visant à stimuler le financement des projets d'infrastructures (transport, énergie et haut débit) par les marchés des capitaux	Instrument de partage des risques finançant des investissements dans le capital naturel générateurs de recettes	Instrument de partage des risques visant à compléter et exploiter les synergies entre les programmes nationaux et européens existants de soutien aux PME
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	BEI	BEI	BEI et FEI
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	230 Mio EUR 146 Mio EUR <sup>3</sup>	10 Mio EUR 3,25 Mio EUR	Sans objet
<b>e) Utilisation</b>	5 opérations ont été signés (2 dans les transports, 2 dans l'énergie, 1 dans les télécommunications ) Rehaussement de crédit d'emprunt obligataire pour ces 5 opérations: 493 Mio EUR	Pas encore applicable	Pas encore applicable
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	15,15 Mio EUR	0 EUR <sup>4</sup>	Sans objet
<b>h) Recettes et remboursements</b>	7,04 Mio EUR	Sans objet	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>3</sup> Un paiement de 84 Mio EUR qui était dû en 2014 n'a eu lieu qu'au début de 2015.

<sup>4</sup> Un montant de 3,25 Mio EUR a été versé le 29 décembre 2014 et comptabilisé sur le compte fiduciaire le 6 janvier 2015.

<b>fonds propres</b>			
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Atteint: 9	Visé: entre 2 et 4	Visé: 7
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Mobilisation de 2,1 Mrd EUR de nouveaux financements (coûts d'investissement) en faveur de 4 projets, avec un rehaussement de crédit de 493 Mio EUR	Mobilisation visée de 100 à 200 Mio EUR de nouveaux financements destinés à promouvoir les services écosystémiques, les infrastructures vertes et la biodiversité	Mobilisation visée de 5 723 Mio EUR de nouveaux prêts en faveur de toutes les régions espagnoles

## D - Véhicules d'investissement spécialisés

	Instrument européen de microfinancement Progress — FCP-FIS (point 4.1 du document de travail) DG responsables: EMPL et ECFIN	Fonds européen 2020 – Fonds Marguerite (point 4.2 du document de travail) DG responsable: MOVE	Fonds européen pour l'efficacité énergétique – FEEE (point 4.3 du document de travail) DG responsable: ENER
<b>a) Identification / acte de base</b>	Décision n° 283/2010/UE	Règlement (CE) n° 680/2007	Règlement (UE) n° 1233/2010
<b>b) Description</b>	Copropriété de fait d'actions et d'autres actifs éligibles visant à augmenter l'accès à la micro-finance	Fonds paneuropéen de capital-investissement soutenant les investissements à long terme dans les infrastructures des secteurs des transports, de l'énergie et des énergies renouvelables dans l'UE	Fonds d'investissement spécialisé (SICAV) investissant dans des projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux transports urbains propres
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI (gestionnaire) BEI (co-investisseur)	Co-investisseurs: France (CDC), Italie (CdP), Allemagne (KfW), Espagne (ICO), Pologne (PKO) et BEI	BEI (entité chargée de l'exécution), Deutsche Bank (gestionnaire des investissements), CDP (investisseur)
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	80 Mio EUR 63,4 Mio EUR	80 Mio EUR 31,3 Mio EUR	146,3 Mio EUR 98,6 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	41 accords signés avec des intermédiaires financiers pour l'octroi d'un volume de nouveaux prêts de 292,1 Mio EUR, destinés à 41 060 bénéficiaires finaux	295 Mio EUR de fonds propres engagés en faveur de 10 projets (3 dans le RTE-T et 7 dans le secteur des énergies renouvelables)	265 Mio EUR de capitaux propres fournis par le Fonds (dont une contribution de l'Union de 125 Mio EUR) pour un volume d'investissements attendu de 441 Mio EUR
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>g) Solde du compte</b>	Sans objet	Sans objet	26,8 Mio EUR <sup>5</sup>

<sup>5</sup> Deux comptes fiduciaires ont été créés, mais qui ne sont pas des comptes fiduciaires au sens de l'annexe 5: *Guidelines on Article 140(8)* (<http://myintracomm.ec.testa.eu/budgweb/FR/imp/financial-instruments/Pages/financial-instruments-2015.aspx>):

- Le compte fiduciaire relatif aux financements est crédité de la part de la contribution de l'UE qui doit être utilisée pour les financements, majorée des intérêts produits, et débité des paiements au Fonds de la contribution de l'UE. Le solde s'établissait à 24,9 Mio EUR au 31 décembre 2014;
- Le compte fiduciaire relatif à l'assistance technique est crédité de la partie de la contribution de l'UE qui doit être utilisée pour l'assistance technique, majorée des intérêts perçus et des fonds récupérés d'actions antérieures d'assistance technique, et débité des contributions de l'UE destinées à couvrir les coûts éligibles d'assistance

<b>fiduciaire</b>			
<b>h) Recettes et remboursements</b>	8,7 Mio EUR 13,4 Mio EUR	Sans objet	6,1 Mio EUR
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Valeur liquidative: 59,9 Mio EUR	Valeur liquidative: 36,6 Mio EUR	Valeur liquidative: 64,29 Mio EUR
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Non disponible	Néant	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: 2,33 Atteint: 1,8 Attendu: 4,6	Visé: 125 Atteint: 157	Visé: 5,6 Atteint: 2,12
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Mobilisation de 114 Mio EUR de nouveaux financements en faveur de 16 025 destinataires finaux; 14 États membres couverts	Mobilisation de 4,9 Mrd EUR de financements en faveur de 10 projets, grâce à 295 Mio EUR d'investissements en fonds propres du Fonds	185 Mio EUR de financements alloués à 12 projets, dont 9 ont été signés et devraient entraîner un investissement total de 216 Mio EUR

---

technique, les frais d'audit externe, les fonds à restituer à la Commission et les frais de gestion de l'assistance technique. Au 31 décembre 2014, le solde de ce compte s'élevait à 1,9 Mio EUR.



## E - Instruments financiers dans les pays concernés par l'élargissement

	Facilité de garantie dans le cadre du WB EDIF <sup>6</sup> — GF WB (point 5.1 du document de travail) DG responsable: NEAR	Fonds pour le développement des entreprises — ENEF <sup>7</sup> (point 5.2 du document de travail) DG responsable: NEAR	Fonds pour l'innovation des entreprises — ENIF <sup>8</sup> (point 5.3 du document de travail) DG responsable: NEAR
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
<b>b) Description</b>	Instrument de garantie visant à créer des conditions propices à l'émergence et à la croissance d'entreprises innovantes à haut potentiel	Instrument de capitaux propres pour le financement du développement et l'apport de capital d'expansion dans des PME établies dans les Balkans occidentaux	Instrument de capitaux propres pour le financement de PME innovantes en phase de démarrage dans les Balkans occidentaux
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI	FEI (mandataire) BERD, DEG	FEI (mandataire) BERD, KfW
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	21,9 Mio EUR 21,9 Mio EUR	11 Mio EUR 10,4 Mio EUR	21,2 Mio EUR 21,2 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	5 contrats signés avec des banques pour l'octroi d'un volume de nouveaux prêts de 98 Mio EUR aux bénéficiaires finaux	9,5 Mio EUR d'engagements effectués	L'ENIF devrait être constitué en société en 2015
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>6</sup> Mécanisme pour l'innovation et le développement des entreprises dans les Balkans occidentaux (WB EDIF)

<sup>7</sup> Dans le cadre du WB EDIF.

<sup>8</sup> *Idem.*

<b>remboursés à l'instrument</b>			
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	20,57 Mio EUR	9,97 Mio EUR	21,25 Mio EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	24 004 EUR	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: 5,5 Atteint: 1,5 (Attendu: 4,5)	Visé: 10 Atteint: 7	Visé: 2
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Soutien à l'octroi de 32,5 Mio EUR de nouveaux financements en faveur de 532 destinataires finaux	Mobilisation attendue de 77 Mio EUR en faveur de 10 à 14 bénéficiaires finaux	Mobilisation visée de 40 Mio EUR de financements en fonds propres

	<b>Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est — FEESE (point 5.4 du document de travail) DG responsable: NEAR</b>	<b>Fonds pour une croissance verte — FCV (point 5.5 du document de travail) DG responsable: NEAR</b>	<b>Prêt d'appui à la relance des PME en Turquie — RSL (point 5.6 du document de travail) DG responsable: NEAR</b>
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil

<b>b) Description</b>	Partenariat public-privé destiné à aider le développement du secteur privé dans les pays concernés par l'élargissement	Fonds d'innovation permettant de financer des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans l'Europe du Sud-Est et en Turquie	Instrument de cofinancement servant à atténuer les effets de la crise et à soutenir les PME afin de développer l'économie turque
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	FEI (mandataire) Autres investisseurs (p. ex. BERD, KfW, BEI)	FEI (mandataire) Co-investisseurs (p. ex. BEI, BERD, KfW)	BEI (partenaire du partage des risques) Halkbank, Akbank
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	26,2 Mio EUR 26,0 Mio EUR	38,6 Mio EUR 38,6 Mio EUR	30 Mio EUR 30 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	Contribution de l'UE de 112,6 Mio EUR devant permettre de lever au total 1 Mrd EUR en faveur des bénéficiaires finaux	Contribution de l'UE de 38,6 Mio EUR permettant de lever au total 281 Mio EUR en faveur des bénéficiaires finaux	265 prêts versés aux bénéficiaires finaux, visant à créer 5 000 nouveaux emplois
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	Sans objet	Sans objet	52 840 EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	112,6 Mio EUR (au niveau du FEESE)	39,3 Mio EUR (au niveau du FCV)	Sans objet
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Atteint: 36	Visé: 7,2 Atteint: 4,8	Visé: 10 Atteint: 10

**l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme**

Le FEESE a mobilisé 3,2 Mrd EUR de financements en faveur des destinataires finaux éligibles (les micro-entreprises et les ménages);

le FEESE a servi de modèle sur le plan international pour la micro-finance (voir document de travail)

Soutien à l'octroi de 185,1 Mio EUR de nouveaux financements en faveur de 11 375 destinataires finaux;

économies d'énergie annualisées de 1 049 745 MWh/an;

réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 428 447 tonnes/an

Soutien à l'octroi de 299,64 Mio EUR de nouveaux financements en faveur de 265 destinataires finaux éligibles

**F - Instruments financiers concernant les pays relevant de la politique de voisinage et les pays couverts par l'ICD**

	Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage – FIPV (point 6.1. du document de travail) DG responsable: NEAR	Facilité d'investissement pour l'Asie centrale – FIAC (point 6.2 du document de travail) DG responsable: DEVCO	Facilité d'investissement pour l'Asie — FIA (point 6.2 du document de travail) DG responsable: DEVCO
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (CE) n° 1638/2006	Règlement (CE) n° 1905/2006	Règlement (CE) n° 1905/2006
<b>b) Description</b>	Instrument destiné à mobiliser des investissements pour favoriser les relations de bon voisinage et la prospérité.	Instrument promouvant les investissements et les infrastructures clés, l'accent étant mis sur l'énergie et l'environnement.	Instrument promouvant les investissements et les infrastructures clés, principalement axé sur le changement climatique et les instruments «verts» ainsi que les PME.
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	BEI, BERD, CEB, NIB, AFD, KfW, AECID, SIMEST	BEI, BERD, NIB, KfW, AFD, SIMEST, AECID	BEI, BERD, NIB, KfW, AFD, SIMEST, AECID
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	1 159,1 Mio EUR  448,9 Mio EUR (SANAD: 10,2 Mio EUR; FEESE: 5 Mio EUR; FCV: 13,4 Mio EUR)	85,6 Mio EUR  27,5 Mio EUR	86 Mio EUR  17,95 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	101 projets approuvés; capacité croissante de mobilisation de financements	15 projets financés à l'aide de la contribution de l'Union de 82 Mio EUR et de la mobilisation d'un montant supplémentaire de 342 Mio EUR par l'intermédiaire du FEI	13 projets approuvés, grâce à une contribution de l'Union de 62 Mio EUR et à la mobilisation d'un montant supplémentaire de 1 Mrd EUR par l'intermédiaire du FEI
<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<b>remboursés à l'instrument</b>			
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	SANAD: 1,0 Mio EUR FCV: 2,7 Mio EUR	Fonds d'investissement MIFA: 2,0 Mio EUR	Idem FIAC
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	23,0 Mio EUR	9,4 Mio USD	Idem FIAC
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Néant	Sans objet	Sans objet
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: entre 4 et 5 Attendu: <sup>9</sup> 21	Visé: entre 4 et 5 Atteint: 5,6	Visé: entre 4 et 5 Atteint: 32,98
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Soutien apporté à des projets représentant un coût total de 26 Mrd EUR	Soutien à l'octroi d'un volume total d'investissements de 465 Mio EUR	Soutien à l'octroi d'un volume total d'investissements de 2,1 Mrd EUR

<sup>9</sup> Peut être assimilé à un effet de levier atteint, voir document de travail.

	Facilité d'investissement pour l'Amérique latine — FIAL (point 6.3 du document de travail)  DG responsable: DEVCO	Soutien à la FEMIP <sup>10</sup> (point 6.4 du document de travail) DG responsable:  NEAR	Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables — GEEREF  DG responsable: DEVCO
<b>a) Identification / acte de base</b>	Règlement (CE) n° 1905/2006	Règlement (CE) n° 1638/2006	Règlement (CE) n° 1905/2006
<b>b) Description</b>	Instrument destiné à promouvoir les investissements et les infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'environnement et dans le secteur social en Amérique latine	Instrument fournissant des capitaux au secteur privé à des conditions qui ne sont pas offertes localement	Instrument de financement innovant destiné à promouvoir les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables par l'intermédiaire de fonds régionaux de capital- investissement
<b>c) Institution(s) financière(s) concernée(s)</b>	BEI, AFD, AECID, KfW et SIMEST	BEI	FEI (mandataire)  BEI, Allemagne, Norvège, etc. (co- investisseurs)
<b>d) Total des engagements et des paiements budgétaires</b>	210,4 Mio EUR  104,8 Mio EUR  Volet «changement climatique»: 17,3 Mio EUR  15,8 Mio EUR	224 Mio EUR  224 Mio EUR	81,1 Mio EUR  79,5 Mio EUR
<b>e) Utilisation</b>	27 projets approuvés, avec une contribution de l'Union de 204 Mio EUR et la mobilisation d'un montant supplémentaire de 2,9 Mrd EUR par l'intermédiaire du FEI	33 Mio EUR alloués à 20 opérations d'assistance technique; 180,2 Mio EUR alloués à 28 opérations de capital-risque; 4 Mio EUR alloués à 2 opérations de micro- finance	8 investissements dans les fonds privés de capital-investissement régionaux, avec une contribution totale du GEEREF de 61,9 Mio EUR;  27 Mio EUR déjà versés

<sup>10</sup> Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat.

<b>f) Évaluation de l'utilisation des montants remboursés à l'instrument</b>	Sans objet	Montants entièrement utilisés pour l'instrument	Sans objet
<b>g) Solde du compte fiduciaire</b>	Sans objet	102,8 Mio EUR	1,7 Mio EUR
<b>h) Recettes et remboursements</b>	Sans objet	6,8 Mio EUR	Sans objet
<b>i) Valeur des investissements de fonds propres</b>	Sans objet	7,2 Mio EUR Fonds de capital-risque: 46,2 Mio EUR	70,3 Mio EUR
<b>j) Dépréciations / garanties appelées</b>	Sans objet	7,7 Mio EUR	Néant
<b>k) Effet de levier</b>	Visé: entre 4 et 5 Atteint: 28,2	Atteint: 20	Visé: entre 2 et 2,5 Atteint: 2,3 <sup>11</sup>
<b>l) Contribution à la réalisation des objectifs du programme</b>	Soutien apporté à 27 projets représentant un coût total d'investissement de 6,6 Mrd EUR	Soutien apporté à l'octroi d'un volume de financement total de 6,7 Mrd EUR; co-financement de la BEI de 2,3 Mrd EUR	Soutien à la réalisation de 1 Mrd EUR de nouveaux investissements devant permettre la fourniture de services énergétiques durables à 3 millions de personnes

<sup>11</sup> L'effet de levier au niveau des bénéficiaires finaux est actuellement égal à 42.